

'je décide'

Le monde n'est pas statique, il est en constante évolution. Cette évolution engendre de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. Dans la société actuelle, les progrès technologiques concernant les traitements de données à caractère personnel occupent une place de plus en plus importante, également chez les enfants et chez les jeunes. La technologie vient enrichir leur cadre de vie. Cependant, les progrès technologiques sont souvent ressentis comme étant une menace pour la vie privée. Tout traitement de données s'accompagne en effet de risques sur le plan de la protection de la vie privée. Mais en utilisant ses données personnelles ainsi que celles d'autrui de manière réfléchie et responsable, les enfants, les jeunes et leurs parents peuvent avoir confiance en ces nouvelles technologies et profiter des nombreux avantages qu'elles offrent.

L'initiative 'Je décide' se fonde dès lors sur le principe que la protection de la vie privée de nos enfants et de nos jeunes ne peut être garantie que si ceux-ci sont conscients de leur vie privée et de celle des autres. Le site Internet www.jedecide.be ainsi que tous les projets 'Je décide' visent donc à montrer aux jeunes comment acquérir une attitude respectueuse de la vie privée, pour eux-mêmes mais aussi vis-à-vis d'autrui. L'équipe qui porte le projet 'Je décide' se compose d'un petit groupe de collaborateurs de la Commission vie privée, chacun avec un bagage différent mais tous animés par la même conviction: il faut encourager les jeunes à développer leur réflexe de protection de la vie privée.

Le principal vecteur d'information de 'Je décide' est son site Internet www.jedecide.be. Ce site contient des informations sur la protection des données à caractère personnel, adaptées à 4 groupes cibles: les enfants, les jeunes, les parents et l'enseignement.

Sachant que les parents et les écoles aussi sont souvent confrontés à des questions sur la vie privée de leurs enfants et de leurs élèves, 'Je décide' entend être une source d'informations pour eux également. Comme ils sont les acteurs principaux de l'éducation des enfants et des jeunes, 'Je décide' souhaite en outre les encourager à participer à la conscientisation des enfants et des jeunes au sujet de la protection de la vie privée.



1 'je décide' en 2014

En 2014 également, le but du projet 'Je décide' était de faire prendre conscience aux enfants et aux jeunes que lors de leurs activités (en ligne), ils ont la possibilité de protéger leur vie privée s'ils le souhaitent.

Parmi les actions entreprises cette année, beaucoup avaient pour objectif, comme l'année dernière, d'attirer davantage l'attention des enfants et des jeunes sur 'Je décide' et sur son message par le biais de l'école. Dans cette optique, l'équipe 'je décide' a diffusé l'ensemble pédagogique 'Net op 't net' (en Flandre), a collaboré à la campagne "Wie ben ik online?" du Département flamand de l'Enseignement et de la Formation et a adressé un courrier à tous les centres PMS du pays.

L'une des constatations de l'équipe 'Je décide' est que la plupart des initiatives visant à informer les enfants et les jeunes à propos de la vie privée sont centrées sur l'utilisation des médias sociaux et sur le respect de la vie privée en ligne. Et c'est tout à fait justifié. De nombreux jeunes sont en effet actifs sur les réseaux sociaux: 89 % des 12-18 ans et 35 % des 9-12 ans ont un profil Facebook (chiffres provenant de l'enquête de Apestaartjaren).

Mais le thème "les jeunes et la vie privée", ne se résume pas à la recherche de l'équilibre entre les risques pour la vie privée et les possibilités positives dont regorgent les médias sociaux. 'Je décide' s'efforce aussi d'aborder d'autres aspects en lien avec les jeunes et la vie privée. Ainsi, une après-midi d'étude a été organisée en avril 2014 en collaboration avec le Commissaire aux droits de l'enfant, monsieur Bruno Vanobbergen, ayant pour thème "Kinderen uit beeld verdwenen?" (uniquement en néerlandais).

Voici un aperçu des différentes initiatives 'Je décide' qui ont été réalisées en 2014.

1.1 Nouvelle version du bloc thématique "Réseaux sociaux"

Beaucoup d'enfants et de jeunes sont actifs sur les réseaux sociaux mais une étude réalisée par EMSOC révèle que s'ils sont conscients des risques inhérents aux réseaux sociaux au niveau de la vie privée, les jeunes — les "digital natives", ceux qui sont nés dans l'ère du numérique — réalisent beaucoup moins que ces risques pour la vie privée les concernent eux aussi. En outre, les jeunes ne prennent généralement aucune mesure pour mieux protéger leur vie privée car ils croient ne rien pouvoir entreprendre contre des géants d'Internet comme Facebook.

C'est pour cette raison que 'Je décide' a élaboré une nouvelle version du bloc thématique "Réseaux sociaux". Outre de nouvelles informations telles que la raison pour laquelle l'utilisation des réseaux sociaux est presque toujours gratuite, l'équipe s'est efforcée de donner aux jeunes des conseils concrets pour mieux protéger leur vie privée en ligne. Grâce à des astuces sur la manière de créer un mot de passe fort, d'utiliser les paramètres de sécurité des sites de réseaux sociaux

et au leitmotiv bien connu "réfléchis avant de publier", ce bloque thématique tente d'expliquer que les jeunes peuvent réellement décider eux-mêmes de ce que les autres peuvent arriver à savoir sur eux en ligne.

1.2 Le laboratoire de la vie privée – un projet en collaboration avec Emsoc et le Département flamand de l'Enseignement et de la Formation

"Comment ça marche, les paramètres de confidentialité?", "Je ne comprends pas comment utiliser les paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux", ... Nombreux sont les jeunes (mais aussi les adultes) qui n'utilisent pas les paramètres de confidentialité mis à disposition par les sites de réseaux sociaux. Peut-être parce qu'ils ignorent leur existence, mais peut-être aussi parce qu'ils ne savent pas comment s'en servir. Signaler aux jeunes qu'ils doivent utiliser les paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux n'est donc qu'un début.



C'est pour cette raison que l'équipe 'Je décide' a créé le laboratoire de la vie privée. Il s'agit d'une initiative à part entière mais qui a aussi été utilisée dans le cadre de la campagne "Wie ben jij online?" (uniquement en néerlandais) du Département flamand de l'Enseignement et de la Formation. "Wie ben jij online?" était une campagne sur la protection de la vie privée en ligne destinée aux classes du 1^{er} degré du secondaire. Elle s'est déroulée du 16 octobre 2014 au 15 janvier 2015. La campagne était assortie d'un concours dont l'une des épreuves était le "laboratoire de la vie privée" de 'Je décide'.

Le laboratoire de la vie privée était dirigé par le Docteur Buzz, un chercheur investi d'une mission: la protection de la vie privée des enfants et des jeunes. Dans son laboratoire, il menait des recherches sur les différents risques pour la vie privée sur les médias sociaux et s'efforçait d'y apporter des solutions. Pour cela, il avait toutefois besoin de l'aide de jeunes chercheurs ...

Les jeunes participants devaient (individuellement ou par classe) détecter différents problèmes relatifs à la protection de la vie privée qui se posent lors de l'utilisation de médias sociaux et chercher comment les résoudre. La solution devait être proposée de manière créative (une vidéo de type screencast, un collage, un Powerpoint, ...) et donner des instructions claires et exactes. Un tutoriel vidéo les mettait sur la voie.

L'idée était que ces instructions ayant été élaborées par des jeunes pour des jeunes, elles "colleraient" à leur réalité et leur apporteraient des solutions adaptées. Le but était de permettre ainsi à d'autres jeunes de cet âge de profiter des astuces de leurs pairs pour mieux protéger leur vie privée sur les réseaux sociaux afin de pouvoir profiter au maximum de toutes les possibilités offertes par ces plates-formes.

En soutien au laboratoire de la vie privée, l'équipe 'Je décide', en collaboration avec EMSOC, a confié à cet effet la réalisation de 3 vidéos à l'asbl Mediaraven.

Le laboratoire de la vie privée et les vidéos y afférentes (disponibles en français et en néerlandais) peuvent être consultés sur le site Internet 'Je décide', dans les groupes cibles "jeune" et "Enseignement".

1.3 Publication de l'ensemble pédagogique 'Net op 't Net'

L'équipe 'Je décide' a élaboré un ensemble pédagogique complet s'inscrivant à la fois dans les disciplines éducation à l'ICT, éducation aux médias et ouverture sur le monde. Cet ensemble pédagogique appelé 'Net op 't Net' a pris en compte les caractéristiques propres à l'âge des enfants du 3^e degré de l'enseignement fondamental. Il s'articule en trois volets. Le premier volet décrit le concept de "vie privée", le deuxième consiste en la pièce de théâtre humoristique et pédagogique 'Net op 't Net' (produite par les productions Paco, à la demande de la Commission vie privée) et le troisième volet doit faire prendre conscience aux jeunes de leur vie privée lorsqu'ils sont actifs en ligne et de la possibilité de la protéger s'ils le souhaitent. Cet ensemble pédagogique a été testé et adapté aux conclusions des enseignants des classes de 5^e et 6^e primaire de la Vrije Basisschool Kruishoutem, qui a bien voulu faire office d'école pilote. En juin 2014, cet ensemble pédagogique a été publié sur le site 'Je décide' et posté sur la plate-forme éducative "Klascement.be". Un mailing a également été adressé aux écoles afin de les informer de cette publication.

1.4 Symposium "Kinderen uit beeld verdwenen?"

Les enfants et les jeunes font des apparitions dans différents médias: ils participent à des documentaires et à des émissions de télé réalité, leur histoire est publiée dans des journaux, des magazines et aussi en ligne. Ils obtiennent ainsi la possibilité de se faire entendre et le monde extérieur découvre un pan de leur cadre de vie. Mais est-ce vraiment dans l'ordre des choses? Quel rôle les journalistes, les réalisateurs et ceux qui font l'information jouent-ils à cet égard?

Le 28 avril 2014, la Commission vie privée a organisé, en collaboration avec le Commissaire aux droits de l'enfant, monsieur Bruno Vanobbergen, un symposium sur le thème "kinderen en jongeren in de media" (les enfants et les jeunes dans les médias), spécifiquement destiné aux journalistes des médias de la presse écrite, télévisée et radiophonique (en ligne) ainsi qu'aux réalisateurs de reportages et de documentaires.

Divers orateurs sont intervenus selon une formule TED (Technology, Entertainment and Design). La Commission vie privée y avait délégué 3 intervenants. Willem Debeuckelaere, président de la Commission vie privée, a donné le coup d'envoi en prononçant un discours d'introduction, suivi par deux membres de l'équipe 'Je décide' qui ont abordé le droit à l'oubli des enfants dans les médias. Le Commissaire aux droits de l'enfant s'est exprimé sur l'article 433bis du Code d'instruction criminelle qui interdit de mettre en image d'une façon permettant de les reconnaître les enfants ou les jeunes faisant l'objet d'une mesure du juge de la jeunesse. Suite à cette disposition, le Commissaire aux droits de l'enfant reçoit des plaintes et des demandes formulées par ces mêmes enfants qui, de par cette mesure, ne se sentent pas entendus.

Alors que 'Je décide' attirait l'attention sur les enfants souhaitant ne plus être mis en images, le Commissaire aux droits de l'enfant s'est concentré sur les enfants qui ne sont plus mis en images mais qui veulent néanmoins pouvoir partager leur histoire.

Outre les interventions des membres de 'Je décide' et du Commissaire aux droits de l'enfant, deux orateurs invités du "Kenniscentrum Kinderrechten" (Centre de connaissance des droits de l'enfant) et de l'Unité de recherche en droit et en informatique de la KUL ont également pris la parole. Ils se sont exprimés respectivement à propos d'une étude sur l'impact du façonnement d'une image négative dans les médias sur l'estime de soi des enfants et des jeunes en Flandre et à propos de l'autorégulation par la presse.

1.5 Mailing adressé aux centres PMS

Après avoir contacté toutes les écoles par écrit l'année précédente, l'équipe 'Je décide' a adressé en août 2014 un mailing à tous les centres PMS du pays. L'objectif de ce mailing était de faire connaître davantage le projet 'Je décide' dans le secteur de l'enseignement. 'Je décide' mise sur l'enseignement car ce secteur représente l'un des principaux canaux d'information pour les enfants et les jeunes. Le site Internet www.jedecide.be propose donc une offre d'informations très étendue et pragmatique à propos des jeunes et de la vie privée. Ces informations sont particulièrement utiles pour les enseignants et les éducateurs. En plus d'ensembles pédagogiques prêts à l'emploi, le site regorge d'informations utiles et pratiques sur la manière dont les enfants, les jeunes, les parents et les enseignants peuvent adopter en ligne une attitude positive et respectueuse de la vie privée, le tout agrémenté de vidéos humoristiques et informatives à la fois.

